



**Direction de l'appui aux établissements**

92, rue de Marseille  
BP 72227  
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2025-99 du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon

**La Rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-94 du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la consultation de la commission électorale qui s'est tenue le 26 novembre 2025 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon se dérouleront du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique.

**Article 2**

Un collège électoral unique est institué.

### Article 3

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les listes de candidatures doivent être présentées conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel susvisé.

### Article 4

Les listes complètes de candidats sont déposées au siège du Crous avant le 14 janvier 2026 à midi (heure de Paris) au siège du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel susvisé, selon les horaires d'ouverture (9h-12h/13h30-16h30) à l'adresse suivante :

➤ Crous de Lyon, services centraux, 59 rue de la madeleine à Lyon (69007)

### Article 5

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon met à disposition 1 poste réservé pour tout électeur ne disposant pas d'un accès à un poste informatique pendant la durée du scrutin et en ayant fait la demande au moins 24 heures avant le début des élections.

Dans ce cas, les modalités d'implantation des postes seront les suivantes :

Commune	Etablissement et adresse	Nb de poste	Date, Horaires
Lyon	Crous de Lyon, 59 rue de la madeleine à Lyon (69007)	1	9h00-12h00 et 13h30-16h30
Saint-Etienne	Crous de Lyon, 11 rue Tréfilerie à Saint-Etienne (42023)	1	9h00-16h30

### Article 6

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon met en place un centre d'assistance téléphonique afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote.

Le centre d'appel est disponible au numéro 09 72 59 65 65 du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 selon les horaires de 9h00 à 17h (heures locales).

### Article 7

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Lyon (<https://www.crous-lyon.fr>) et affiché dans ses locaux.

### Article 8

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 novembre 2025

**Pour la rectrice de région académique  
et par délégation :**

**Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**



**Mohammed BENLAHSEN**